



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31
Case postale 128 • 1347 Le Sentier
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

Le Sentier, le 22 octobre 2024

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N°12/2025

Renouvellement du parc véhicules de la Voirie

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Introduction

Le remplacement des véhicules de la Voirie s'inscrit dans un plan de renouvellement, dépendant de leur année de mise en service, de leur état, de leur spécificité d'utilisation et de l'opportunité de changement. Les prévisions de remplacement sont précisées dans le rapport de gestion annuel (année d'acquisition entre parenthèses) :

- balayeuse Boschung S3 (2013) : 2025 ;
- bus signalisation Citroën Jumper (2011) : 2025 ;
- chargeuse Volvo L70 (2000) : 2026 ;
- Peugeot Boxer (2015) : 2027 ;
- transporter Ladog 1550T (2013) : 2027 ;
- Volvo L60 (2005) : 2028 ;
- Meili 1300 (2014) : 2029 ;
- pelleteuse à chenilles Takeuchi (2011) : 2030.

Les véhicules concernés par le présent préavis sont les suivants :

- remplacement de la balayeuse Boschung S3 (2013) ;
- remplacement du Citroën Jumper 2.2 HDI (2011) ;
- remplacement du Peugeot Boxer (2015) ;
- acquisition d'un Isuzu D-Max 1.9 Single Cab Tribenne 4x4 (nouveau).

Le remplacement de certains véhicules est anticipé en prévision de prochaines échéances. Leur état de corrosion actuel ne leur permettra pas de passer les futures expertises prévues en 2026.

Nos collaborateurs du garage communal œuvrent pour l'entretien et la réparation des véhicules, prolongeant ainsi leur durée de vie au maximum dans le sens d'une meilleure durabilité.

De même, dans sa politique, la Municipalité a fait le choix d'électrifier progressivement son parc de véhicules lorsque cela s'avère possible, ceci en accord avec les objectifs Cité de l'Energie et pour diminuer les nuisances sonores.

2. Remplacement de la balayeuse Boschung S3

La balayeuse Boschung S3 date de 2013 et compte 5'330 heures de service. Elle est principalement utilisée au balayage des trottoirs et bords de routes.

Ce véhicule est actuellement en motorisation thermique. Le marché est désormais relativement mûr et son usage permet facilement de passer à des modèles électriques.

Une procédure sur invitation selon les marchés publics de fournitures sera menée pour le changement de ce véhicule. Dans le cahier des charges, les éléments suivants seront notamment mentionnés :

- motorisation 100% électrique ;
- balayeuse non-articulée avec 4 roues directrices ;
- utilisation environ 600 h par année ;
- Habitacle de 2 places ;
- volume total de la cuve entre 1.8 et 2.2 m³ ;
- équipée de 3 brosses ;
- adaptée au climat et la région ;
- vitesse 45 km/h ;
- couleur RAL 2011 (orange) ;
- reprise de l'ancien véhicule (CHF 15'000.00 HT).

Pour ce dernier point, une réflexion est en cours dans le cadre de la fusion pour conserver l'ancien véhicule pour la nouvelle Commune. Cela permettra d'avoir ainsi deux balayeuses pour couvrir le territoire.

3. Remplacement du Citroën Jumper 2.2 HDI

Le Citroën Jumper date de 2011 et compte 111'000 km de service. Ce fourgon est principalement utilisé par notre agent de sécurité publique mais également pour la mise en place de la signalisation lors d'événements ou de manifestations.

Le châssis est atteint de corrosion. En 2024, les derniers coûts de réparation du châssis chez le carrossier se sont élevés à environ CHF 4'000.00. Malgré une nouvelle réparation, son état actuel ne permettra probablement pas le passage de son expertise prévue en janvier 2026.

En fonction de son utilisation, un remplacement par un même modèle mais électrique est envisagé. Ce véhicule continuera d'être utilisé pour la mise en place de la signalisation ou pour les besoins des équipes de la Voirie. En revanche, le véhicule actuel Renault Kangoo ZE électrique (2013) sera mis à disposition de l'agent de sécurité publique pour ses tournées.

Le véhicule sera de couleur orange (RAL 2011). Une offre de gré à gré, groupée avec l'autre Citroën Jumper, a été demandée auprès d'un garage local.

Image 1 – Photographie d'un ë-Jumper



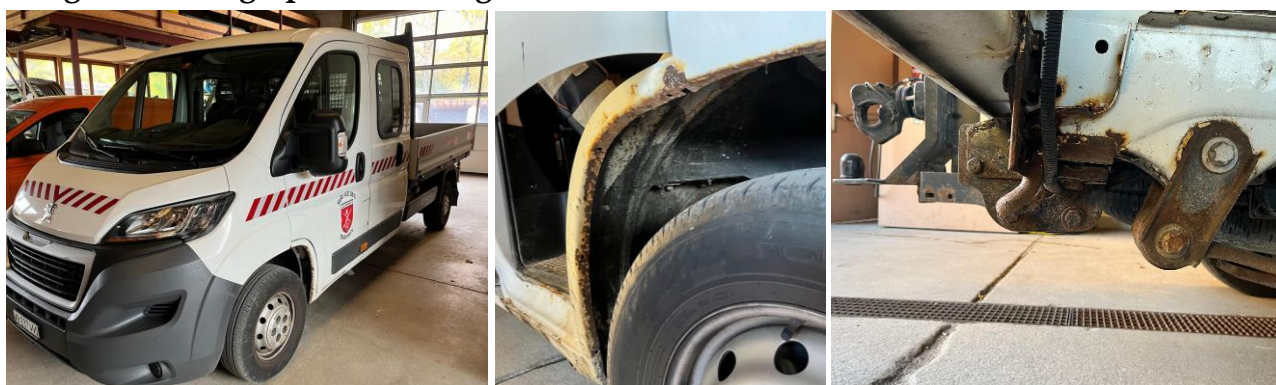
Source : www.citroën.ch

4. Remplacement du Peugeot Boxer

Le Peugeot Boxer date de 2015 et totalise 146'000 km au compteur. Cette camionnette est principalement utilisée pour le transport du personnel (6 places), d'outillage et de matériaux grâce à sa benne.

Le châssis est atteint de corrosion. En 2024, les dernières réparations avaient nécessité plus d'une semaine de travail à nos collaborateurs du garage communal. Malgré une nouvelle réparation, son état actuel ne permettra probablement pas le passage de son expertise prévue en mai 2026.

Image 2 – Photographies du Peugeot Boxer et de son état de corrosion



Source : Garage communal

Un remplacement par un modèle Citroën Jumper type pont est envisagé. En raison de son utilisation pour du transport de matériaux ainsi que la traction de remorques, le modèle thermique est privilégié.

Le véhicule sera de couleur orange (RAL 2011). Une offre de gré à gré, groupée avec l'autre Citroën Jumper, a été demandée auprès d'un garage local.

Image 3 – Photographie d’un Jumper double cabine pick-up



Source : www.truck1.be

5. Acquisition d’un Isuzu D-Max 1.9 Single Cab Tribenne 4x4

En échange du Kangoo ZE électrique (mis à la disposition de notre agent de sécurité publique), il est proposé d’acquérir un véhicule plus adapté aux besoins de la Voirie.

Les véhicules actuels (Isuzu et Peugeot Boxer) sont les deux seuls à ne pas être montés en mode salage/déneigement pendant la période hivernale. Ils sont entre autres utilisés pour le ramassage de poubelles de rue, l’entretien des cimetières, les travaux d’ensevelissement, la traction de remorques, la surveillance et l’entretien des routes et des ruisseaux, le déneigement manuel au niveau des écopoints, escaliers, grilles de routes.

Avec le réchauffement climatique, les périodes permettant les travaux d’entretien courant hors conditions hivernales vont s’allonger. Il est ainsi important de disposer d’un troisième véhicule polyvalent pour assurer un dispositif de secours ou le dépannage du parc actuel et le transport de nos équipes et matériels. Cette camionnette serait munie d’une benne basculante et permettrait la traction de remorques. En raison de ces utilisations, le modèle thermique est privilégié.

Le véhicule sera de couleur blanche (RAL 9016). Une offre de gré-à-gré a été demandée au même garage qui a fourni le modèle actuel de la Commune du Chenit et celui du Lieu. Un nombre limité de véhicules différents facilite l’entretien du garage communal.

Image 4 – Photographie d’un Isuzu D-Max Single Pick-up Tribenne 4x4



Source : Imholz Autohaus Cham

6. Adaptation du réseau électrique dans le hangar communal

Avec l'acquisition de deux nouveaux véhicules électriques, une réorganisation du parcage au sein du hangar communal est nécessaire.

Un chargeur existant en 16A sera déplacé au sous-sol pour permettre la recharge du Kangoo ZE électrique et du nouveau Citroën ë-Jumper. Une nouvelle prise devra être tirée en 32A au rez pour alimenter la nouvelle balayeuse.

Une offre concernant l'adaptation du réseau électrique a été demandée auprès de la SEVJ.

Il est important de relever que le tableau électrique arrive à son maximum de capacité, en cas d'acquisition de nouveaux véhicules électriques, une nouvelle introduction devra être réalisée pour fournir les besoins électriques du bâtiment.

7. Finances

Les coûts d'investissement sont résumés comme suit :

Coûts d'investissement		Durée amort.
Nouvelle balayeuse électrique (sans reprise de l'ancienne dans l'appel d'offres)	CHF 260'000.00	10 ans
Nouveau Citroën Jumper électrique	CHF 57'000.00	5 ans
Nouveau Citroën Jumper thermique	CHF 54'000.00	5 ans
Nouveau Isuzu D-Max thermique	CHF 51'000.00	5 ans
Adaptation du réseau électrique	CHF 15'000.00	10 ans
TOTAL HT	CHF 437'000.00	
TVA 8.1%	CHF 35'397.00	
TOTAL TTC	CHF 472'397.00	

Pour ce préavis, le fonds de réserve spécifique pour les machines et véhicules des routes sera utilisé. Au 31.12.2024, ce compte 9281.41 s'élevait à CHF 369'308.25.

L'endettement net au 30.09.2025 est de CHF 1'074'162.00.

8. Amortissements

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement sont déterminées par MCH2. Les coûts du projet sont ainsi réventilés par type dont découlent justement ces durées. Le tableau complet et les informations ad hoc sont disponibles sous www.vd.ch/mch2.

Amortissements		Montant annuel
Montants amortis sur 10 ans	CHF 297'275.00	CHF 29'727.50
Montants amortis sur 5 ans	CHF 175'122.00	CHF 35'024.40
TOTAL TTC	CHF 472'397.00	

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

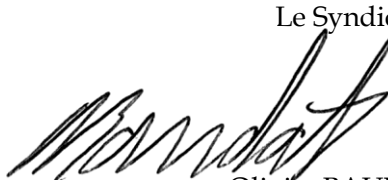
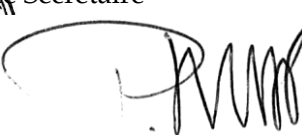
LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 12/2025,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. accorde à la Municipalité un crédit de CHF 472'397.00 pour acquérir les véhicules de voirie ;
2. autorise la Municipalité à prélever dans le fonds machines et véhicules des routes, le montant disponible au moment de l'achat ;
3. autorise la Municipalité à emprunter si nécessaire, la somme de CHF 472'397.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire
  
Olivier BAUDAT Philippe RUPP

Séance du Conseil communal du 8 décembre 2025

Délégués municipaux : - M. Michel VULLIOUD, Municipal
- M. Jean-Fred CAPT, Municipal
Autres délégués : - M. Julien CLAVEL, Chef du service travaux et infrastructures
- M. François SCHNEEBERGER, Responsable de la Voirie
- M. Nicolas BIANCHI, Responsable du garage communal